

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

## NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 27 décembre 2016

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS part à la délibération
10	9

L'an deux mil seize, le vingt sept décembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents.** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, Jean Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, J.Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Didier BRUN,

## DATE DE LA CONVOCATION

**Absent.:** Fabrice BERNEDE

22 décembre 2016

## DATE DE L'AFFICHAGE

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

22 décembre 2016

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Adhésion au SIVOM de  
la vallée d'Aure**

Monsieur le Maire expose,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunal validé en date du 21 mars 2016  
Vu la dissolution de la Communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure au 31 décembre 2016  
Vu la délibération du Comité syndical du SIVOM de la Vallée d'Aure en date du 19 décembre 2016 adoptant de nouveaux statuts,

Monsieur le Maire propose,

- d'accepter les nouveaux statuts du SIVOM
- d'adhérer au SIVOM de la Vallée d'Aure pour les compétences suivantes :

**Option2 :** Travaux d'entretien des espaces publics sur les communes adhérentes à l'option, bâtiments communaux, voirie, gestion des chapiteaux...

Option 3 : le service de déneigement

Option 10 : Transport scolaire-transport à la demande

Option 11 : Réalisation du journal du SIVOM de la vallée d'Aure en sachant que le Conseil donne un accord de principe et acceptera l'option selon le coût.

Le conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,


- accepte les nouveaux statuts du SIVOM de la vallée d'Aure adoptés le 19 décembre 2016,
- adhère aux options 2,3,10 et 11 énoncées ci-dessus (avec une retenue sur l'option 11) et accepte les modalités de participation financière avec une réserve selon les possibilités financières de la commune sur le prochain budget 2017.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Didier BRUN




HAUTES PYRENEES

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de SAILHAN**

**NOMBRE DE MEMBRES**

*Séance du 27 décembre 2016*

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS En exercice part à la délibération	
10	10	9

L'an deux mil seize, le vingt sept décembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents:** M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, Jean Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, J.Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Didier BRUN,

**DATE DE LA CONVOCATION**

22 décembre 2016

**Absent::** Fabrice BERNEDE

**DATE DE L'AFFICHAGE**

22 décembre 2016

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Désignation délégués de  
la communauté Aure  
Louron**

Monsieur le Maire expose,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunal validé en date du 21 mars 2016  
Vu la dissolution de la Communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure au 31 décembre 2016  
Considérant l'ordre d'inscription au tableau,  
Considérant que le conseil Communautaire de la communauté de communes Aure Louron sera composé de 64 délégués,  
Et que la commune de Sailhan sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés selon l'ordre du tableau,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne  
- le Maire, Didier BRUN, délégué titulaire  
- La 1ere adjointe, Marie Christine IGLESIAS, déléguée suppléante

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Didier BRUN